### VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 06 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

#### Présents:

Madame Chantal CORDELIER, Maire;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Léon MATUSZYNSKI, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, conseillers municipaux;

<u>Absents:</u> Monsieur Fabrice PORCHERON, Madame Inès DIAS, Monsieur Johan DURQUE, conseillers municipaux.

## Procurations:

Mme Valérie JULIEN M. Johan DURQUE Mme Inès DIAS procuration à M. Philippe MEREAU. procuration à Mme Géraldine PLANTARD, procuration à M. Laurent ECHALIER,

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU.

Le quorum est atteint.

## DELIBERATION ° 10 Rectificative suite erreur matérielle

<u>OBJET</u>: COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - ANNEE 2022 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « GITE »

Rapporteur : Bernard Fredon

Après s'être fait présenter les budgets (budgets principal et annexe) de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées :

- 1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour le budget principal et le budget annexe,
- 2°- Statuant sur l'exécution du budget principal et du budget annexe de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives du budget principal et du budget annexe,

Après avis de la Commission Finances, réunie en séance le 29 mars 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECLARE** que les comptes de gestion du Budget Principal et du Budget Annexe « Gîte » dressés pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture et publié, affiché ou notifié le

19 AVR. 2023

Pour LEMAIRE, par délégation,

Fait à Le Breuil, le 06.04.2023

Chantal CORDELIER

Maire

## VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 06 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

### Présents:

Madame Chantal CORDELIER, Maire;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Léon MATUSZYNSKI, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, conseillers municipaux;

<u>Absents:</u> Monsieur Fabrice PORCHERON, Madame Inès DIAS, Monsieur Johan DURQUE, conseillers municipaux.

#### Procurations:

Mme Valérie JULIEN M. Johan DURQUE Mme Inès DIAS

procuration à M. Philippe MEREAU. procuration à Mme Géraldine PLANTARD, procuration à M. Laurent ECHALIER,

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU.

Le quorum est atteint.

## DELIBERATION N° 11 Rectificative suite erreur matérielle

OBJET: COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE « GITE »

#### Rapporteur: Bernard Fredon

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2022, Budget Principal et Budget annexe, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à

recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées ;

- 1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 du Budget Principal et du budget annexe,
- 2°- Statuant sur l'exécution du budget Principal et du Budget Annexe de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives du budget Principal et du Budget annexe,

Après avis de la Commission Finances, réunie en séance le 29 mars 2023,

Madame le Maire quitte la séance pendant ce vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes administratifs pour l'exercice 2022 du budget principal et du budget annexe tel qu'ils figurent dans le document joint.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture et publié, affiché ou notifié le

19 AVR. 2023

Fait à Le Breuil, le 06.04.2023

Chantal CORDELIER Maire

Pour LEMAIRE, par delegation

### **VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du 06 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

#### Présents:

Madame Chantal CORDELIER, Maire;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Léon MATUSZYNSKI, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, conseillers municipaux;

Absents: Monsieur Fabrice PORCHERON, Madame Inès DIAS, Monsieur Johan DURQUE, conseillers municipaux.

## Procurations:

Mme Valérie JULIEN M. Johan DURQUE Mme Inès DIAS procuration à M. Philippe MEREAU. procuration à Mme Géraldine PLANTARD, procuration à M. Laurent ECHALIER,

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU.

Le quorum est atteint.

## DELIBERATION N° 12

Rectificative suite erreur matérielle

<u>OBJET</u>: AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Bernard Fredon

Après avoir entendu les Comptes Administratifs 2022,

## **BUDGET PRINCIPAL:**

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats cumulés suivants :

- □ -498 571,20 € en section d'investissement.
- 150 436.27 € solde des restes à réaliser.
- □ 649 007,47 € besoin de financement.

□ 1 136 088,04 € en section de fonctionnement.

Le rapporteur propose que ces résultats soient affectés de la manière suivante :

### **BUDGET PRINCIPAL:**

- Résultat d'investissement reporté C/001 : 498 571.20 € (dépenses d'investissement).
- Affectation du résultat en investissement C/1068 : 649 007.47 € (recettes d'investissement).
- Résultat de fonctionnement reporté C/002 ; 487 080.57. € (recettes de fonctionnement).

Les résultats du budget annexe du gîte seront intégrés au budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'affectation des résultats 2022 du budget principal, comme indiqué ci-dessus.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture et publié, affiché ou notifié le

1 9 AVR, 2023

Fait à Le Breuil, le 06.04.2023

**Chantal CORDELIER** Maire

## VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 06 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

#### Présents:

Madame Chantal CORDELIER, Maire;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Léon MATUSZYNSKI, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, conseillers municipaux;

Absents: Monsieur Fabrice PORCHERON, Madame Inès DIAS, Monsieur Johan DURQUE, conseillers municipaux.

## Procurations:

Mme Valérie JULIEN M. Johan DURQUE Mme Inès DIAS procuration à M. Philippe MEREAU, procuration à Mme Géraldine PLANTARD, procuration à M. Laurent ECHALIER,

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU.

Le quorum est atteint.

## DELIBERATION N° 13 Rectificative suite erreur matérielle

OBJET: VOTE DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX – ANNEE 2023

Rapporteur : Bernard Fredon

Le Rapporteur informe l'Assemblée qu'il est proposé de fixer les taux des impôts comme suit, sans augmentation par rapport à 2022 :

Après avis de la Commission Finances, réunie en séance le 29 mars 2023,

Le Rapporteur propose à l'Assemblée délibérante de fixer les taux des impôts comme suit :

AXES	TAUX 2022	TAUX 2023
Foncier bâti	50.29 %	50.29 %
Foncier non bâti	57.57 %	57.57 %

Taxe d'habitation (Pour mémoire – résidences secondaires)	17.99 %	
--	---------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE les taux 2023 comme indiqué ci-dessus.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture et publié, affiché ou notifié le

1 9 AVR. 2023

Fait à Le Breuil, le 06.04.2023

**Chantal CORDELIER** Maire

EMAIRE, par delegation

#### VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 06 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

#### Présents:

Madame Chantal CORDELIER, Maire;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Léon MATUSZYNSKI, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, conseillers municipaux;

Absents: Monsieur Fabrice PORCHERON, Madame Inès DIAS, Monsieur Johan DURQUE, conseillers municipaux.

#### Procurations:

Mme Valérie JULIEN M. Johan DURQUE Mme Inès DIAS procuration à M. Philippe MEREAU. procuration à Mme Géraldine PLANTARD, procuration à M. Laurent ECHALIER,

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU.

Le quorum est atteint.

## **DELIBERATION N° 14**

## Rectificative suite erreur matérielle

**OBJET: SUBVENTIONS 2023** 

Rapporteur: Bernard Fredon

Les subventions 2023 attribuées par la commune le sont, entre autres, en fonction des résultats financiers et d'activité des associations demandeuses et de l'utilisation de la subvention précédente.

Après avis de la commission finances, réunie en séance le 29 mars 2023,

Ne prennent pas part au vote Valérie JULIEN, Philippe MEREAU, Carole BILLARD

Nom de l'association	Objet	2023
ACEM	Subvention 2023	2 000,00 €
Amicale pétanque	Subvention 2023	1 000,00 €
APE	Subvention 2023	280,00 €
ATTB	Subvention 2023	800,00€
BBC	Subvention 2023	4 200,00 €
Carna carp71	Subvention 2023	700,00 €
Carpe brogelienne	Subvention 2023	100,00 €
Clique sapeurs-pompiers	Subvention 2023	200,00 €
Club couture	Subvention 2023	1 000,00 €
Coop maternelle	Subvention 2023	1 800,00 €
Coop élémentaire	Subvention 2023	3 300,00 €
Cos CUCM	Subvention 2023	11 200,00 €
Creusot cyclisme	Subvention 2023	500,00 €
Creusot vélo sport	Subvention 2023	500,00 €
DDEN	Subvention 2023	80,00€
ESAB	Subvention 2023	4 600,00 €
GPS	Subvention 2023	300,00 €
Jalmalv	Subvention 2023	200,00 €
Gaule du breuil	Subvention 2023	750,00 €
OMC	Subvention 2023	3 000,00 €
OMS	Subvention 2023	1 000,00 €
ONBS	Subvention 2023	500,00 €
Prevention routière	Subvention 2023	300,00 €
Sentiers du breuil	Subvention 2023	1 000,00 €
TOTAL.		39 310.00 €

## Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

ÉTABLIT comme suit la liste des subventions qui seront attribuées en 2023 et prélevées à l'article 65748 du budget principal.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture et publié, affiché ou notifié le

19 AVR. 2023

Fait à Le Breuil, le 06.04.2023

**Chantal CORDELIER** 

Maire

## VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 06 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

#### Présents:

Madame Chantal CORDELIER, Maire;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Léon MATUSZYNSKI, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, conseillers municipaux;

<u>Absents:</u> Monsieur Fabrice PORCHERON, Madame Inès DIAS, Monsieur Johan DURQUE, conseillers municipaux.

#### Procurations:

Mme Valérie JULIEN M. Johan DURQUE Mme inès DIAS procuration à M. Philippe MEREAU. procuration à Mme Géraldine PLANTARD, procuration à M. Laurent ECHALIER,

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU.

Le quorum est atteint.

## DELIBERATION N° 15 Rectificative suite erreur matérielle

**OBJET: SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ANNEE 2023** 

Rapporteur: Bernard Fredon

Le CCAS est un établissement public administratif de la Ville du Breuil, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et des actions auprès des personnes âgées. Il assure la gestion du « Paquebot », lieu d'accueil qui permet à nos aînés de rompre leur solitude et de partager un moment de convivialité.

En tant qu'établissement autonome, rattaché à la Ville du Breuil, le CCAS dispose de la faculté de définir les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services opérationnels.

Il convient de prévoir une subvention d'équilibre pour aider le CCAS à financer toutes ses actions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- D'ATTRIBUER au CCAS une subvention de fonctionnement de 18 700 € au titre de l'année 2023.
- D'AUTORISER le versement de cette subvention comme suit :
  - 8 versements de 2 077 €
  - 1 versement de 2 084 €

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture et publié, affiché ou notifié le

19 AVR. 2023

Fait à Le Breuil, le 06.04.2023

Chantal CORDELIER Maire

Bur LEMAIRE, par delegation

Renaud MBERT

or They

## VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 06 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

#### Présents:

Madame Chantal CORDELIER, Maire;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Léon MATUSZYNSKI, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, conseillers municipaux;

<u>Absents:</u> Monsieur Fabrice PORCHERON, Madame Inès DIAS, Monsieur Johan DURQUE, conseillers municipaux.

### Procurations:

Mme Valérie JULIEN M. Johan DURQUE Mme Inès DIAS procuration à M. Philippe MEREAU. procuration à Mme Géraldine PLANTARD, procuration à M. Laurent ECHALIER,

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU.

Le quorum est atteint.

### **DELIBERATION N°16**

## Rectificative suite erreur matérielle

**OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023** 

Rapporteur : Bernard Fredon

## BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Budget Principal de l'année 2023, équilibré en recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 230 252.36 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 130 953.17 €

Après avis de la commission finances, réunie en séance le 29 mars 2023,

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE par chapitre le budgets 2023 ci-dessus.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture et publié, affiché ou notifié le

19 AVR, 2023

Fait à Le Breuil, le 06.04.2023

**Chantal CORDELIER** 

Maire

LEMAIRE, par de l'égation

## VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 06 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

#### Présents:

Madame Chantal CORDELIER, Maire;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Léon MATUSZYNSKI, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, conseillers municipaux;

<u>Absents:</u> Monsieur Fabrice PORCHERON, Madame Inès DIAS, Monsieur Johan DURQUE, conseillers municipaux.

### Procurations:

Mme Valérie JULIEN M. Johan DURQUE Mme Inès DIAS procuration à M. Philippe MEREAU. procuration à Mme Géraldine PLANTARD, procuration à M. Laurent ECHALIER,

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU.

Le quorum est atteint.

## DELIBERATION N° 17 Rectificative suite erreur matérielle

OBJET: MODIFICATION DES CREDITS ALLOUES AUX ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

Rapporteur : Fiorina Moreau

Chaque année la commune octroie un montant forfaitaire par élève pour l'école maternelle et l'école élémentaire. Ce montant n'a pas été revalorisé depuis plusieurs années.

En conséquence, au regard du contexte actuel notamment la progression de l'inflation, sur la sollicitation des conseils d'école (enseignants et parents d'élèves) pour ajuster les dotations annuelles, la municipalité propose de revaloriser les montants forfaitaires alloués comme suit :

	Dotation par élève 2022	Forfait administratif 2022	Dotation par élève 2023	Forfait administratif 2023
Ecole élémentaire	27,41 €	250 €	30.15 €	275.00 €
Ecole maternelle	26,50 €	250 €	29.15€	275.00 €

Cela représente une augmentation des crédits scolaires de 10 % qui permettront de financer les projets portés par les enseignants dans le cadre de la vie scolaire, au bénéfice des élèves.

Après avis de la Commission Finances, réunie en séance le 29 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la proposition de dotation des crédits scolaires à compter de la rentrée scolaire 2023-2024.

Certifié exécuteire pour avoir reçu à la Préfecture et publié, affiché ou notifié te

19 AVR. 2023

Fait à Le Breuil, le 06.04.2023

Chantal CORDELIER

Maire

our LEMAIRE, par delegation

Renaud VBERT

1

## VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 06 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

#### Présents:

Madame Chantal CORDELIER, Maire;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Léon MATUSZYNSKI, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, conseillers municipaux;

<u>Absents:</u> Monsieur Fabrice PORCHERON, Madame Inès DIAS, Monsieur Johan DURQUE, conseillers municipaux.

## **Procurations**:

Mme Valérie JULIEN M. Johan DURQUE Mme Inès DIAS procuration à M. Philippe MEREAU. procuration à Mme Géraldine PLANTARD, procuration à M. Laurent ECHALIER,

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU.

Le quorum est atteint.

# DELIBERATION N° 18 Rectificative suite erreur matérielle

OBJET: MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023

## Rapporteur: Fiorina Moreau

L'accueil périscolaire, avant et après l'ouverture de l'école est un service essentiel sinon indispensable pour de nombreux parents. C'est pourquoi il importe de favoriser l'accès de ce service à l'ensemble des familles brogéliennes par une tarification au prix le plus juste.

Ainsi, il est proposé de modifier les tarifs pour les adapter au coût du service rendu, tout en augmentant le nombre de tranches de quotient familial pour une meilleure justice sociale.

La tarification actuelle s'établit ainsi :

	QF de 0 à 655	QF de 656 à 1000	QF + de 1000
Accueil le matin	0.70 €	0.90 €	1.10 €
Accueil le soir	1.50 €	1.70 €	1.90 €

Il est proposé de modifier les tarifs de la manière suivante :

	QF de 0-500	QF de 501-600	QF de 601-655	QF de 656-720	QF de 721- 810	QF de 811- 1000	QF de 1001 et +
Accueil le matin	0,60 €	0,65 €	0,70 €	0.90 €	0,95 €	1,00€	1,20 €
Accueil le soir	1,40 €	1,50 €	1.60 €	1,75 €	1,80 €	1,85 €	2,00€

Après avis de la Commission Finances, réunie en séance le 29 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE, les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1er septembre 2023.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture et publié, affiché ou notifié le

19 AVR, 2023

Fait à Le Breuil, le 06.04.2023

**Chantal CORDELIER** 

Maire

### VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 06 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

#### Présents:

Madame Chantal CORDELIER, Maire;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Léon MATUSZYNSKI, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, conseillers municipaux;

<u>Absents:</u> Monsieur Fabrice PORCHERON, Madame Inès DIAS, Monsieur Johan DURQUE, conseillers municipaux.

## Procurations:

Mme Valérie JULIEN M. Johan DURQUE Mme Inès DIAS procuration à M. Philippe MEREAU. procuration à Mme Géraldine PLANTARD, procuration à M. Laurent ECHALIER,

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU.

Le quorum est atteint.

## DELIBERATION N° 19 Rectificative suite erreur matérielle

<u>OBJET</u>: MODIFICATION DE LA TARIFICATION DU RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023

#### Rapporteur: Fiorina Moreau

Le service de restauration scolaire, comme le service périscolaire, est un service essentiel sinon indispensable pour de nombreux parents. C'est pourquoi il importe de favoriser l'accès de ce service à l'ensemble des familles brogéliennes par une tarification au prix le plus juste.

Le tarif du repas enfant, actuellement pratiqué, est de 3,30 €.

Il est proposé de modifier ce tarif unique pour créer des tarifs différents en fonction des tranches de quotient familial pour une meilleure justice sociale.

La tarification actuelle s'établit ainsi :

REPAS ENFANT	3,30 €
REPAS ADULTE	6,50 €
DROIT DE PLACE : Repas fourni par la famille pour raison de santé et sur avis médical	1,40 €

Il est proposé de modifier les tarifs de la manière suivante :

	QF de 0-	QF de	QF de	QF de	QF de 721-	QF de 811-	QF de
	500	501-600	601-655	656-720	810	1000	1001 et +
Repas enfant	2,90 €	3,00 €	3,10 €	3,20 €	3,30 €	3,40 €	3,50 €

DROIT DE PLACE : Repas fourni par la famille pour raison de santé et sur avis médical	1,40 €
REPAS ADULTE	6,50 €

Après avis de la Commission Finances, réunie en séance le 29 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1er septembre 2023

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture et publié, affiché ou notifié le

19 AVR. 2023

Fait à Le Breuil, le 06.04.2023

**Chantal CORDELIER** 

LEMAIRE, par de légation coule

#### VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 06 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

#### Présents:

Madame Chantal CORDELIER, Maire;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Léon MATUSZYNSKI, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, conseillers municipaux;

<u>Absents:</u> Monsieur Fabrice PORCHERON, Madame Inès DIAS, Monsieur Johan DURQUE, conseillers municipaux.

### Procurations:

Mme Valérie JULIEN M. Johan DURQUE Mme Inès DIAS procuration à M. Philippe MEREAU. procuration à Mme Géraldine PLANTARD, procuration à M. Laurent ECHALIER,

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU.

Le quorum est atteint.

## DELIBERATION N° 20 Rectificative suite erreur matérielle

**OBJET: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> MAI 2023** 

Rapporteur: Chantal Cordelier

Il appartient à l'Assemblée délibérante, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les modifications des mouvements de personnel peuvent être induites par les adaptions du service public aux besoins et à l'organisation mise en place, mais aussi par les mutations, les départs en retraite, ou encore par les avancements de grade prévus au cours de l'année 2023.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit pour les filières ci-dessous :

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

Grade	Catégorie	Postes Budgétaires	Postes Pourvus	Suppression	Création	Total inscrit au TE*	Dont Temps Non Complet	Dont Temps Partiel
Emploi fonctionnel Attaché principal	Α	1	1			1		
Rédacteur principal 1ère classe	В	1	1			1		-
Adjoint administratif principal 1ère classe	С	1	1		1	2		
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	С	3	2	1		2		
Adjoint administratif	С	3	2		1	3	1	

#### Modification:

Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps plein (avancement de grade). Poste à pourvoir au 01.05.2023

Ouverture d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet : 17 h 50

\*TE = Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le tableau des effectifs au 01.05.2023

Certiflé exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture et publié, affiché ou notifié le

1 9 AVR. 2023

Fait à Le Breuil, le 06.04.2023

Chantal CORDELIER

Maire

Conte

## VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 06 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

### Présents:

Madame Chantal CORDELIER, Maire;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Léon MATUSZYNSKI, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, conseillers municipaux;

<u>Absents:</u> Monsieur Fabrice PORCHERON, Madame Inès DIAS, Monsieur Johan DURQUE, conseillers municipaux.

## Procurations:

Mme Valérie JULIEN M. Johan DURQUE Mme Inès DIAS procuration à M. Philippe MEREAU. procuration à Mme Géraldine PLANTARD, procuration à M. Laurent ECHALIER,

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU.

Le quorum est atteint.

## DELIBERATION N° 21 Rectificative suite erreur matérielle

OBJET: Achat de terrain aux époux SELLENET- LE BREUIL

Rapporteur: Bernard FREDON

Le Rapporteur rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de la gestion des espaces naturels qui constituent des ilots de verdure et d'agréments pour les habitants du Breuil, la municipalité a l'intention d'acquérir une propriété appartenant aux époux SELLENET, demeurant au Breuil, 3, boulevard de Saint-Cloud. La propriété concernée est située au lieu-dit « champ des bruyères », cadastrée Section

AP, numéro 176, pour une superficie de quarante-neuf ares cinquante et un centiares (49 ares et 51 centiares).

Son emplacement, à proximité de la future résidence sénior, en fait un espace propice à la déambulation et à la détente, qui consoliderait l'attrait patrimonial de la commune.

Les propriétaires souhaitent vendre cette parcelle à la commune pour qu'elle puisse être valorisée, c'est pourquoi ils consentent à la céder au tarif de mille cinq cents euros (1500 €),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire, à faire l'acquisition de la parcelle cadastrée Section AP, numéro 176 au prix de mille cinq cents euros (1 500 €)et à signer tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture et publié, affiché ou notifié le

Fait à Le Breuil, le 06.04.2023

Chantal CORDELIER
Maire

1 9 AVR. 2023

LE MAIRE, par delegation

d vistert

## VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 06 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CORDELIER, Maire.

#### Présents:

Madame Chantal CORDELIER, Maire;

Madame Fiorina MOREAU, Monsieur Robert ARNOLDO, Madame Catherine LANDRE, Monsieur Bernard FREDON, Monsieur Léon MATUSZYNSKI, Monsieur Rémi FALCAND adjoints au Maire;

Monsieur Michel VADROT, Madame Stéphanie MICHELOT-LUQUET, Monsieur Gilles COUVIDAT, conseillers délégués ;

Monsieur Luis MENARGUES, Madame Valérie JULIEN, Madame Nathalie MOYSET, Monsieur Christian MATHIAS, Madame Carole BILLARD, Madame Patricia DA CUNHA, Madame Martine MACIASZEK, Monsieur Sylvain LAMOTTE, Madame Cécilia VALOR, Monsieur Philippe MEREAU, Monsieur Laurent ECHALIER, Madame Géraldine PLANTARD, Monsieur Sandro Filipe MARTINS, conseillers municipaux;

<u>Absents</u>: Monsieur Fabrice PORCHERON, Madame Ines DIAS, Monsieur Johan DURQUE, conseillers municipaux.

#### Procurations:

Mme Valérie JULIEN M. Johan DURQUE Mme Inès DIAS procuration à M. Philippe MEREAU. procuration à Mme Géraldine PLANTARD, procuration à M. Laurent ECHALIER,

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU.

Le quorum est atteint.

## DELIBERATION N°22 Rectificative suite erreur matérielle

<u>OBJET : MOTION EN FAVEUR DE MOYENS SUPPLEMENTAIRES ALLOUES AU COLLEGE CROIX-MENEE</u>

Rapporteur : Stéphanie Michelot-Luquet

Les élus du Breuil ont été informés que le collège Croix-Menée subirait à la rentrée prochaine, pour des raisons essentiellement comptables, la suppression d'une classe de 4ème et une diminution de la dotation horaire pour le dédoublement des classes. Cette diminution de classe aura immanquablement pour effet d'augmenter le nombre d'élèves par classe à 29/30. De surcroit, l'équipe enseignante sera impactée par une organisation, de facto, plus contraignante.

Cette perspective fait craindre des conditions moins favorables pour les élèves de cet établissement qui accueille notamment de jeunes brogéliens.

Aussi les élus se joignent aux enseignants pour considérer que cette situation est préjudiciable en premier lieu aux élèves en difficultés, mais également à l'ensemble des élèves qui ne bénéficieront pas de toutes les conditions propices à leurs réussites. C'est compromettre les efforts d'inclusion voulu par le gouvernement.

Or dans le contexte actuel, il est difficilement envisageable de compromettre la réussite scolaire pour des prétextes purement arithmétiques.

Par ailleurs les élus du Breuil soutiennent le principe que la question des effectifs par classe conditionne la prise en charge des difficultés des élèves et l'inclusion actuellement prônée.

C'est pourquoi ils demandent que des moyens supplémentaires soient alloués pour sortir d'une logique strictement comptable et garantir à chaque élève son épanouissement et les conditions d'une scolarité réussie.

Il est proposé que cette motion soit adressée conjointement au Directeur Académique des Services de Education Nationale (DASEN), au principal du collège et à l'équipe enseignante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DEMANDE** que des moyens supplémentaires soient alloués au collège Croix-Menée, tenant compte des spécificités de l'établissement.

**DEMANDE** de sortir d'une logique strictement comptable afin que l'Education Nationale garantisse à chaque élève son épanouissement et les conditions d'une scolarité réussie.

DECIDE d'adresser cette motion au DASEN, au principal du collège et à l'équipe enseignante.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture et publié, affiché ou notifié le

1 9 AVR. 2023

Fait à Le Breuil, le 06.04.2023

Chantal CORDELIER

Maire